



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**

FINANCES  
COMMANDE PUBLIQUE

## DÉCISION

2025/007/MP

**Objet : Marché n° 2024-007**

**MANDAT PUBLIC POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE SECOURS**

**-**

**Attribution**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** le rapport d'analyse des offres ;

**Vu** l'avis de la CAO en date du 13 janvier 2025 ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'attribuer le marché public relatif au mandat public de réalisation d'un centre de secours pour le SDIS du Gard sous maîtrise d'ouvrage de la commune de BELLEGARDE ;

Le Maire

### DÉCIDE :

D'attribuer le **marché n° 2024-007** de mandat public pour la réalisation d'un centre de secours à l'entreprise LA SODEREC – Agence de Montpellier – 394 rue Léon Blum – 34 000 MONTPELLIER selon l'offre présentée et les tarifs indiqués dans l'acte d'engagement pour une rémunération du mandataire fixée à 2,03% du cout prévisionnel HT de l'ouvrage, soit prévisionnellement 142 100€ HT

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 24 janvier 2025.

Le Maire, Juan MARTINEZ

Publiée sur le site internet de la ville ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr)) le 24 janvier 2025

